



TABLE DE CONCERTATION  
DES AÎNÉS  
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES  
Pour le mieux-être des aînés

# BULLETIN



Mai 2024

## JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS 2024

Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées du 15 juin 2024  
*Reconnaître la maltraitance et favoriser la Bientraitance : Agissons ensemble!*

En Chaudière-Appalaches comme ailleurs au Québec, la maltraitance envers les personnes âgées et les personnes adultes vulnérables demeure une inacceptable réalité. Le **15 juin** prochain marquera la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance, une occasion de rappeler et souligner l'importance de reconnaître, dénoncer et intervenir pour contrer la maltraitance envers toute personne, et aussi de promouvoir la bientraitance.

Grâce aux différents organismes et acteurs de notre région, plusieurs activités seront réalisées comme des kiosques d'information, des tournées musicales dans certaines résidences et plusieurs autres. Nous vous invitons à demeurer à l'affût pour en savoir plus. Les différents organismes assurent la visibilité des activités sur leurs médias respectifs.

Le 15 juin, nous vous invitons aussi à **porter le mauve et le ruban** afin de démontrer votre solidarité et votre appui à la lutte contre la maltraitance.

Si vous n'avez pas eu la chance d'écouter les différents épisodes du balado *Cibles Grises* de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, nous vous invitons à les découvrir au [maltraitedesaines.com/balados](http://maltraitedesaines.com/balados). Ils abordent plusieurs sujets très intéressants!

Toute personne qui croit vivre ou qui est préoccupée par une situation de maltraitance peut obtenir de l'aide :



Ligne Aide  
Maltraitance  
Adultes Aînés  
1-888-489-2287



## Faisons place à la bientraitance!

Le Comité d'activités et de sensibilisation à la bientraitance, composé de représentantes du CISSS de Chaudière-Appalaches et de partenaires communautaires, est fier de vous inviter à vous procurer le tout nouveau journal annuel appelé « L'Écho Bientraitant ». L'objectif de ce journal est clair : mettre l'accent sur la bientraitance envers les personnes âgées et les adultes en situation de vulnérabilité. La promotion de la bientraitance est un aspect de prévention en lutte à la maltraitance, afin d'adopter des comportements bientraitants, centrés sur l'autre, et réduire les risques que des situations de maltraitance se développent.

Ce média distribué à travers la région aspire à diffuser du contenu positif, inspirant et constructif afin de promouvoir une société inclusive pour tous, sous le signe de la bientraitance. Le journal est aussi disponible en anglais (The Caring Echo) afin de sensibiliser la communauté d'expression anglaise de notre région.

Nous vous invitons à vous procurer une copie de « L'Écho Bientraitant » auprès de votre représentant de la table de concertation des aînés ou en consultant la version web via le [www.ciSSsca.com/bientraitance](http://www.ciSSsca.com/bientraitance) (disponible sous peu).



## UNE CRISE DU VIEILLESSEMENT REDOUTÉE



PHOTO MADELINE GRAY, ARCHIVES THE NEW YORK TIMES

Voici un article qui est paru le 2 mai dans La Presse que nous trouvons pertinent de vous faire connaître puisqu'il est d'intérêt pour la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches de parler de la proche aidance et de ces enjeux car c'est grâce à ce rôle, entre autres, que plusieurs personnes en perte d'autonomie peuvent demeurer à domicile.

Auteure : Katrine Desautels.

**La santé mentale des proches aidants est mise à mal, ils éprouvent des difficultés financières et la moitié d'entre eux ne connaissent pas les ressources qui s'offrent à eux pour les appuyer. C'est ce qui ressort d'un rapport national sur les proches aidants canadiens publié mercredi par le CCEA.**

Intitulé « Être aidant au Canada : Enquête auprès des aidants et des fournisseurs de soins à travers le Canada », le rapport du Centre canadien d'excellence pour les aidants (CCEA) sonne l'alarme en ce qui concerne le vieillissement de la population. Il prévient que la crise des soins à laquelle le pays est confronté ne fera qu'empirer sans la mise en place de mesures concrètes.

« Le pire des scénarios se prépare : la demande de soins augmente, les aidants vieillissent, le nombre d'aidants disponibles diminue et les besoins en matière de soins deviennent plus complexes en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des taux d'invalidité et des problèmes de santé mentale », peut-on lire dans le rapport.

« Il est urgent de veiller à ce que les aidants et les fournisseurs de soins disposent des ressources et des services nécessaires pour assumer leurs responsabilités. »

La moitié des Canadiens seront des aidants au cours de leur vie. Selon Statistique Canada, en 2022, 6,4 millions de Canadiens ont prodigué des soins non rémunérés à des adultes dépendants de soins.

Le CCEA définit les aidants comme « des membres de la famille, des amis ou autres personnes offrant un soutien non rémunéré à une personne ayant une déficience physique, intellectuelle ou développementale, des problèmes de santé, une maladie mentale ou des besoins liés au vieillissement ». Les fournisseurs de soins prodiguent les mêmes types de soins, mais ils sont rémunérés.

Les résultats du rapport se basent sur un sondage national sur la prestation de soins, auquel ont participé plus de 3000 aidants et fournisseurs de soins à travers le pays, principalement de l'Ontario (38 % des répondants) et du Québec (24 % des répondants).

### Double emploi

Selon le CCEA, ce sondage comble certaines lacunes en matière de données et certains indicateurs sont mesurés pour la première fois au Canada. Un constat inquiétant ressort de l'enquête concernant la santé mentale des proches aidants au pays : un quart d'entre eux indiquent que leur santé mentale est passable ou mauvaise. « Plus les aidants passent de temps à s'occuper d'autrui, plus ils sont fatigués, débordés et déprimés », résume le rapport.

**Il n'est pas étonnant que les proches aidants s'épuisent lorsqu'on sait qu'ils fournissent en moyenne 5,1 heures de soins par jour, ce qui représente souvent plus de 30 heures de soins par semaine, l'équivalent d'un emploi à temps plein.**

Le CCEA croit qu'il est nécessaire de mettre en place des politiques et des lois en matière d'emploi, telles que des congés et des avantages spécifiques pour les aidants.

Le vieillissement de la population a aussi pour conséquence que de nombreux aidants peuvent également avoir besoin de soins. Près d'un aidant sur cinq est âgé de plus de 65 ans.

Le centre appréhende que les proches aidants et les fournisseurs de soins devront prodiguer des soins pendant plus d'heures et plus d'années à mesure que la population vieillit. Selon lui, les besoins en matière de soins seront plus complexes et le nombre d'aidants diminuera en raison du vieillissement.

L'enquête montre aussi qu'être proche aidant est source de stress financier. Les résultats du sondage ont révélé que 37% ont connu des difficultés financières, 19% ont dû cesser d'épargner et 15 % se sont endettés davantage, tous en raison de leurs responsabilités d'aidant.

Les données révèlent également qu'un proche aidant sur cinq a soutenu financièrement la personne dont il s'occupe, et parmi eux, 22 % ont déboursé de leur poche au moins 1000 \$ par mois.

Le CCEA signale que la moitié des proches aidants ne connaissent pas les crédits d'impôt liés aux soins et la grande majorité estime qu'un crédit d'impôt sur le revenu ou une allocation mensuelle de soins serait utile.

« Les aidants ont indiqué que les aides financières sont la solution politique la plus importante – dans tous les aspects du soutien – pour répondre à leurs besoins », peut-on lire dans le document. Le CCEA souhaite que des mesures soient prises pour mettre en œuvre une compensation directe pour les aidants. Il fait valoir aussi qu'il faut mieux faire connaître les crédits d'impôt et les avantages fiscaux et en élargir l'admissibilité.

## **Pénurie de fournisseurs de soins**

Les mauvaises conditions de travail font fuir les fournisseurs de soins, affirme le CCEA. Il indique que 80 % du personnel, notamment les préposés aux bénéficiaires et les professionnels de soutien aux personnes vivant avec un handicap, ont envisagé de changer de carrière, invoquant le faible revenu, le manque de personnel, la discrimination et le manque de sécurité en milieu de travail.

Il existe plusieurs obstacles à la rétention du personnel soignant, tels que les bas salaires et l'épuisement professionnel. Le rapport suggère d'améliorer leurs conditions de travail, ce qui passe surtout par l'augmentation des salaires et par une sécurité accrue sur leur lieu de travail.

Peu de proches aidants utilisent les services de soins à domicile alors qu'ils en auraient grandement besoin. L'enquête nationale révèle que 42 % des aidants n'ont jamais tenté d'obtenir des soins rémunérés pour leur bénéficiaire et 16 % seulement ont déclaré que la personne dont ils s'occupent a eu recours à des services de soins à domicile au cours des 12 derniers mois.

Les difficultés d'accès aux services semblent être l'explication numéro un. La majorité (63 %) des proches aidants qui ont tenté d'avoir recours à des soins rémunérés ont trouvé difficile de les engager ou d'y accéder. Le Centre canadien d'excellence pour les aidants presse les législateurs et les employeurs d'améliorer les conditions de travail des fournisseurs de soins afin d'attirer du personnel et de retenir celui qui fournit déjà des soins. Cela est primordial pour répondre à la demande.

<https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2024-05-02/rapport-sur-les-proches-aidants/une-crise-du-vieillissement-redoutee.php>

### La ministre Sonia Bélangé annonce de nouveaux projets d'hospitalisation à domicile

QUÉBEC, le 23 avril 2024 /CNW/ - Le gouvernement du Québec poursuit son engagement de mettre sur pied les projets d'hospitalisation à domicile. La ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, Sonia Bélangé, annonce que cinq nouveaux projets seront déployés au cours des prochains mois, qui s'ajoutent aux huit annoncés en mai 2023.

L'hospitalisation à domicile permet aux patients et patientes de poursuivre leur hospitalisation, en partie ou en totalité, à la maison, dans le confort de leur foyer. L'expérience-patient en est grandement bonifiée : en plus de permettre un meilleur accès aux soins, elle diminue le déconditionnement associé à une hospitalisation. Cette approche novatrice s'inscrit dans la vision d'un réseau de la santé et des services sociaux plus humain et plus performant.

Les cinq nouveaux projets annoncés seront déployés dans les installations suivantes :

- Pierre-Boucher (Montérégie-Est);
- Hôtel-Dieu de Lévis (Chaudière-Appalaches);
- Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) (Montréal);
- Hôpital Anna-Laberge (Montérégie-Ouest);
- Centre universitaire de santé McGill (CUSM).

#### Citation :

« Un des engagements phares de notre gouvernement, de déployer des projets d'hospitalisation à domicile partout au Québec, se concrétise de plus en plus, et j'en suis très fière. Cette solution est vraiment profitable pour toutes et tous : elle permet aux patientes et aux patients de poursuivre leur rétablissement à domicile, dans un environnement reposant et rassurant, et contribue à offrir un meilleur accès aux soins dans les hôpitaux en libérant des lits pour les personnes qui en ont vraiment besoin. Nous sommes sur la bonne voie, et je remercie toutes les équipes qui travaillent de concert pour réaliser ces projets. »

*Sonia Bélangé, ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé*

#### Faits saillants :

- Soulignons que l'apport des équipes interdisciplinaires et des médecins spécialistes dans la réussite de ces projets est important.
- D'ici 2026, l'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM) investira plus de 40 millions \$ pour le déploiement de l'hospitalisation à domicile, provenant de l'enveloppe de rémunération des médecins spécialistes. Cette somme réinvestie est disponible grâce aux travaux réalisés par l'IPAM en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Consulter le contenu original : <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/April2024/23/c9586.html>

## PARTICIPEZ À LA SEMAINE QUÉBÉCOISE INTERGÉNÉRATIONNELLE (SQI)



La SQI est de retour dans quelques jours ! Des dizaines d'organismes et institutions des quatre coins du Québec organiseront des animations pour réunir les générations ! Cette programmation est compilée dans une carte interactive sur le site Internet :

<https://intergenerationsquebec.org/programmation-sqi2024/>

## SEMAINE QUÉBÉCOISE INTERGÉNÉRATIONNELLE 2024

La programmation reprend toutes les activités organisées dans le cadre de la SQI.

Vous organisez une activité dans le cadre de la Semaine québécoise intergénérationnelle ? Rejoignez notre programmation ! Le formulaire d'inscription des activités est en ligne jusqu'au 17 mai 🙌

**Inscrivez votre activité et rejoignez la programmation !**

<https://intergenerationsquebec.org/integrez-la-programmation-de-la-sqi/>

Source : [Semaine québécoise intergénérationnelle - Intergénération Québec \(intergenerationsquebec.org\)](https://www.semaine-quebecoise-intergenerationale.org/)

## MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (MADA) VOLET 1 ET VOLET 2 - APPEL DE PROJETS (2024-2025)

Pour votre information, l'appel de projets MADA 2024-2025 pour les volets 1 et 2 est lancé jusqu'au 5 juillet 2024. Voici les documents et liens utiles :

Communiqué

<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/soutien-a-la-demarche-municipalite-amie-des-aines-lancement-de-lappel-de-projets-2024-2025-55666>

Page Web

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/personnes-agees/aide-financiere-organismes/municipalite-amie-des-aines/soutien-realisation-demarche-mada>

Guide et formulaire volet 1

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003624/>

Guide et formulaire volet 2

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003625/>

## APPEL DE PROJETS 2024-2025 : INITIATIVES DE TRAVAIL DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ (ITMAV)

Le Secrétariat aux aînés invite les organismes ayant une expertise auprès des personnes âgées et démontrant un intérêt pour offrir des services selon une approche de travail de milieu et de proximité à déposer une demande d'aide financière **d'ici le 5 juillet 2024**. Le programme ITMAV vise à repérer et à accompagner les personnes âgées vulnérables ou à risque de fragilisation en vue de les référer vers les organismes de la communauté et ainsi contribuer à leur bien-être et à leur participation active dans leur milieu de vie. Des séances d'information virtuelles sont prévues les 23 et 28 mai 2024. Les inscriptions à ces séances d'information se terminent le 27 mai 2024 à 12 h.

[Pour s'inscrire aux séances d'information](#)

[En savoir plus](#)

Source : Infolettre mai 2024 *Vivre et vieillir ensemble*

## WEBINAIRE : COMPRENDRE ET TRAITER LA VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le **mercredi 22 mai à 11 h**, l'Institut national de santé publique du Québec présentera un webinaire concernant la nécessité de tenir compte du handicap dans l'adaptation climatique. Sébastien Jodoin, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université McGill et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les droits humains, la santé et l'environnement, détaillera comment les différents acteurs peuvent évaluer et réduire les préjudices climatiques subis par les personnes handicapées, et les impliquer dans la planification de l'adaptation.

[Pour vous inscrire](#)

[En savoir plus](#)

Source : Infolettre mai 2024 *Vivre et vieillir ensemble*

### Avis à tous les organismes et membres de la TCA-CA

Vous êtes invités à nous faire connaître vos activités, vos projets, et vos bons coups. Ces activités pourront être offertes à la population en général et à plusieurs autres organismes. Il s'agit simplement d'en informer la TCA-CA.

**Courriel : [Tabledesainesca12@gmail.com](mailto:Tabledesainesca12@gmail.com)**

## ÉVÉNEMENTS EN MAI 2024!

MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	RESPONSABLE
19 au 25 mai 2024	<b>Semaine De l'action bénévole FCABQ</b>	
26 mai 2024	<b>Marche pour l'Alzheimer Ste-Foy</b>	
1 <sup>er</sup> juin 2024	<b>Espace muni et la fête des voisins</b>	

Production Norman MacPhee : Corrections : Julie Forgues, Lise Patoine, diffusion : Norman MacPhee

**Prochaine livraison du bulletin le 15 juin 2024. Date de tombée 6 juin.**



TABLE DE CONCERTATION  
DES AÎNÉS  
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Table de concertation des aînés de  
Chaudière-Appalaches  
5501, rue Saint-Georges,  
Lévis (Québec) G6V 4M7

Téléphone : 418 833-5678, poste 9  
Sans frais : 1 877 533-5678 poste 9  
[tableainesca12@gmail.com](mailto:tableainesca12@gmail.com)  
[www.tabledesainesca.wordpress.com](http://www.tabledesainesca.wordpress.com)